



Organisation des tests de sélection

« ANIMATEUR D'ÉQUITATION »



EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

1. Être âgé de 16 ans minimum
2. Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur
3. Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
4. Être titulaire de l'un des diplômes suivants délivré par la FFE :
 - a. Cas général : Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature
 - b. Lorsque la formation se déroule en apprentissage : Degré 1 ou Galop 5 de cavalier ou de pleine nature
 - c. Lorsque la formation se déroule en apprentissage sur une durée supérieure ou égale à 2 ans : Galop 3 de cavalier ou de pleine nature

Vous allez être convoqué(e) pour participer aux tests d'entrée en formation.

TESTS DE SELECTION

Ces tests se composent des épreuves suivantes :

1. Epreuve écrite – Durée 30 min : L'épreuve se compose d'un QCM
2. Epreuve pratique à cheval – Durée 1h : L'épreuve se compose
 - a. Travail sur le plat, reprise de dressage niveau Club 2 GP ou Club 2 préliminaire
 - b. Travail à l'obstacle type sur une ligne d'obstacle (4f, 5f ou 6f) et/ou un enchaînement d'obstacles type CSO Club 2 ou Hunter Club 2
3. Entretien – Durée : 30 min : L'entretien porte sur le CV du candidat mettant en évidence ses acquis en matière scolaire, professionnelle, sportive et d'animation, justifiés par les diplômes, certificats ou attestations en concordance et un entretien de motivation précisant le projet professionnel